ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAROUDANTE
CERCLE DE TALIOUINE
COMMUNE D'ASKAOUN

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
اقليم تارودانت
دائرة تالوين
جماعة اسكاون

AVIS D'ACHAT SUR BONS DE COMMANDE N° 31/ASK/2026

Le Président de La commune d'Askaouen, province de Taroudant, procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 Du décret n° 2-22-431 du 08 mars 2023 relatif aux marchés publics :

Objet de la prestation : Achat de produits désinfectants et nettoyage à la CT Askaouen.

N°	Designations	unite	Quantité	Prix unitaire (HT)	Prix Total (HT)
01	L'eau de javel	L	30		
02	Désinfectant ménager liquide	L	25		
03	Détergent en poudre pour lavage à la main	KG	20		
04	Balai de ménage avec manche en bois	U	200		
05	Balai de cantonnier avec manche renforcé.	U	11		
06	Chamoisines	U	60		
07	Raclettes de sol avec manche en bois	U	20		
08	Chiffons à nettoyer	U	30		
09	Savon liquide	L	6		
10	Boîtes de mouchoirs (600 Feuilles) en papier pack de 24 boîtes	PACK	16		
11	Essuie-mains en papier (En rouleau / Bobine)	ROULEAU	40		
12	Serviettes en papier plié en V (Pour table)	CARTON	4		
13	Papier hygiénique en rouleaux (Double épaisseur) pack de 16 U	PACK	10		
14	Seaux en plastique renforcés avec anse (Capacité 2L à 10L)	U	6		
15	Liquide vaisselle pour lavage à la main	L	10		
16	Désodorisant d'atmosphère 300 ml (Parfum agréable et longue durée)	u	15		
Montant total HT					

	Montant TVA	
	Montant total TTC	

✓ **Lieu d'exécution :** La commune d'Askaouen.

✓ **Délai d'exécution ou date de livraison de la prestation :** est fixé à 5 jours après la notification d'engagement.

✓ **Date limites de réception des devis de concurrents : 23** NOUVEMBRE 2026 à 09h :00mn

✓ **Dépôt des plis :** Les plis des concurrents sont déposés électroniquement au portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

✓ "La validation préalable de l'ensemble du matériel, des fournitures, des couleurs et des échantillons par le Maître d'Ouvrage (Commune d'Askaouen) est STRICTEMENT OBLIGATOIRE avant toute livraison ou installation sur le site. Tout matériel non conforme aux spécifications techniques ou n'ayant pas reçu l'accord écrit préalable du Maître d'Ouvrage sera systématiquement refusé et remplacé aux frais exclusifs du fournisseur.

ASKAOUN LE : 17/11/2026
Le président de la commune

